

**COMITE DU SIVOM VAL DE BANQUIERE
EXTRAIT DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 28 OCTOBRE 2021**

I – ADMINISTRATION GENERALE

1. Adhésion de la Commune de Châteauneuf-Villevieille

Où l'exposé de Monsieur CARLIN et après en avoir délibéré, les membres du comité décident à l'unanimité :

- **De se prononcer favorablement sur le principe de l'adhésion au SIVOM Val de Banquière de la Commune de Châteauneuf-Villevieille.**

I – ADMINISTRATION GENERALE

1. Adhésion au groupement de commandes coordonné par le Centre de Gestion 06, relatif à la reliure des actes administratifs et/ou d'état civil, à la fourniture de papier permanent, la restauration de registres et de documents endommagés et/ou anciens

Où l'exposé de Monsieur CARLIN et après en avoir délibéré, les membres du comité décident à l'unanimité :

- **De se prononcer sur les engagements du syndicat contenus dans le projet de convention transmis et de les approuver,**
- **De valider le principe d'une adhésion au groupement de commandes relatif à la réalisation de reliures administratives cousues de registres, à la fourniture de papier permanent, à la restauration de registres et de documents endommagés et/ou anciens ;**
- **D'autoriser M. le Président à signer cette convention et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

II – MARCHES/TRAVAUX

1. Réaménagement du jardin d'enfants du Moulin à Tourrette-Levens – Avenant N°1 à la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage du 25 février 2021

Où l'exposé de Monsieur REVERTE et après en avoir délibéré, les membres du comité décident à l'unanimité :

- **De valider le montant de l'enveloppe budgétaire affectée à l'opération à 80 000 € TTC ;**
- **D'autoriser Monsieur le Président à signer avec Monsieur le Maire de Tourrette-Levens ou son représentant, un avenant n°1 à la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage du 25 février 2021 reprenant ce montant, selon le modèle annexé.**

III – RESSOURCES HUMAINES

1 – Recrutement EJE en contrat d'apprentissage

Où l'exposé de Madame MENCIO et des vice-présidents par compétence, et après en avoir délibéré, les membres du comité décident à l'unanimité :

- **d'autoriser le recours au contrat d'apprentissage dans le cadre d'un diplôme d'Eduteur Enfance Jeunesse équivalent, diplôme équivalent à une Licence 3 (diplôme sur 3 années en vue de son obtention).**

L'apprenti sera placé dans un premier temps au Relais d'Assistance maternelle avant de rejoindre une crèche.

- D'autoriser l'autorité territoriale à exécuter toutes les démarches nécessaires au recrutement d'un (ou indiquer le nombre) apprenti(s) conformément au tableau suivant :

Service d'accueil de l'apprenti	Fonctions de l'apprenti	Diplôme ou titre préparé par l'apprenti	Durée de la formation
RAM puis crèche du SIVOM	Apprentie Directrice de crèche	EJE	3 ans

LE PRESIDENT,

J.J.CARLIN

AFFICHE LE 29 OCTOBRE 2021